

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Organisation des États Américains et est composée des délégations de tous les États membres qui ont le droit de s'y faire représenter et d'émettre leurs voix. La définition des mécanismes, politiques, initiatives et mandats de l'Organisation proviennent de l'Assemblée générale. Ses attributions sont définies au Chapitre IX de la Charte qui souligne, dans son article 57, que l'Assemblée se réunit chaque année à l'époque que fixe le règlement et dans un lieu choisi selon un système de roulement. Dans des circonstances exceptionnelles, et statuant à la majorité des deux tiers au moins des États membres, le Conseil permanent convoquera une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tous les États membres ont le droit de se faire représenter au sein de cet organe et d'émettre un vote chacun.

Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale

La Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale s'est déroulée du 4 au 6 juin 21006 à Santo Domingo (République dominicaine). L'Assemblée a adopté 6 déclarations et 101 résolutions. Les résultats de l'Assemblée générale son consignés dans le document Actes et Documents (OEA/Ser.P.XXXIV-O.2) divisé en deux tomes: Le Tome I sous le couvert duquel sont publiés les textes certifiés des résolutions et déclarations adoptées, et le Volume II qui reproduit les procès-verbaux des séances plénières, des comptes rendus analytiques de la Commission générale et autres documents afférents à cette Session ordinaire.

Déclarations

Durant la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale a adopté les déclarations ci-après:

- *AG/DEC. 46 (XXXVI-O/06): Déclaration de Santo Domingo Gouvernance et développement dans la société du savoir* Elle souligne l'importance que revêtent les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil transversal dans la réalisation du développement équitable et durable et le renforcement de la gouvernance, la promotion et la protection des droits de la personne. . De même, elle souligne aussi la nécessité de travailler sans relâche afin que toutes les personnes dans les Amériques, en particulier celles qui sont dans une situation de vulnérabilité ou qui ont des besoins particuliers, tirent parti des avantages de la Société du savoir.

De même, les États membres s'engagent, conformément à l'esprit de la Charte démocratique interaméricaine, à garantir le droit de toutes les personnes à jouir de la liberté d'expression, notamment de l'accès sans censure au débat politique et au libre échange des idées, à travers tous les moyens de communication de masse, notamment l'Internet.

- *AG/DEC. 47 (XXXVI-O/06) Félicitations au peuple péruvien à l'occasion de la réalisation du processus électoral dans son pays:* L'Assemblée générale a rendu

hommage à la tâche accomplie par la Mission d'observation des élections de l'OEA et félicite le peuple péruvien pour la réalisation du processus électoral qui s'est déroulé dans le respect de la volonté populaire, de la constitution et de la loi.

- **AG/DEC. 48 (XXXVI-O/06) Déclaration sur la Question des Îles malouines:** L'Assemblée générale exprime sa satisfaction relativement à la réaffirmation par le Gouvernement argentin de sa volonté de continuer à explorer toutes les voies possibles de règlement pacifique du différend, ainsi que pour son comportement constructif à l'égard des habitants des îles Malouines. Elle réaffirme également la nécessité que soient entamées les négociations sur le différend relatif à la question de la souveraineté, en vue de trouver un règlement pacifique à cette controverse. Elle a donc décidé de continuer à examiner la Question des îles Malouines lors des prochaines Sessions ordinaires de l'Assemblée générale.
- **AG/DEC. 49 (XXXVI-O/06) Déclaration sur le centenaire du Comité juridique interaméricain (CJI) :**L'Assemblée générale a déclaré 2006 l'année de commémoration du centenaire du Comité juridique interaméricain et elle a invité le Comité juridique interaméricain à présenter, dans le cadre du Conseil permanent de l'Organisation, ses points de vue sur les principes généraux de droit qui forment la base juridique du Système interaméricain.
- **AG/DEC. 50 (XXXVI.-O/06) Déclaration de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2006 – 2016):** L'Assemblée générale a exprimé sa profonde préoccupation face à la persistance des conditions de désavantage, d'injustice et de discrimination dans lesquelles vit la majorité des personnes handicapées. Elle a aussi fait état de la nécessité que soient adoptées d'urgence des mesures et des stratégies de portée continentale et/ou régionale qui encouragent la reconnaissance et l'exercice de tous les droits humains, y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que les libertés fondamentales des personnes handicapées.
- **AG/DEC.51 (XXXVI-O/06) Déclaration sur Haïti:** L'Assemblée générale appelle la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, les États membres de l'OEA et les partenaires internationaux d'Haïti à exprimer leur solidarité en travaillant en coopération avec le nouveau gouvernement en appui à ses efforts pour réaliser le développement intégral d'Haïti et satisfaire aux besoins immédiats et à plus long terme de reconstruction du pays. Elle réaffirme aussi l'engagement continu de l'OEA et des partenaires internationaux d'Haïti en faveur de la primauté du droit, du respect des droits de la personne, de la stabilité politique, du renforcement de la démocratie et du développement social et économique en Haïti.

Résolutions

À l'occasion de sa Trente-sixième Session ordinaire, l'Assemblée générale a adopté d'importantes décisions portant sur des questions telles que la démocratie, les droits de la personne, le développement juridique, le développement social, la sécurité continentale, le terrorisme, la corruption, la société civile, l'enlèvement des mines antipersonnel, les catastrophes

naturelles, le commerce, le tourisme, les bourses, la femme, l'enfance. Elle a aussi adopté les résolutions relatives à des questions qui relèvent des organes, organismes et entités de l'Organisation, ainsi que des résolutions concernant de questions d'administration du Secrétariat général.

Les résolutions ci-dessous ont été adoptées:

- AG/RES. 2158 (XXXVI-O/06): Lieu et date de la Trente-septième unième Session ordinaire de l'Assemblée générale
- AG/RES. 2159 (XXXVI-O/06)] Modifications aux Statut et au Règlement de la Commission interaméricaine des télécommunications
- AG/RES. 2160 (XXXVI-O/06)] Renforcement des activités de la Commission interaméricaine des télécommunications en vue de renforcer le développement des télécommunications dans la région
- AG/RES. 2161 (XXXVI-O/06)] Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes.
- AG/RES. 2162 (XXXVI-O/06)] Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém do Pará »
- AG/RES. 2163 (XXXVI-O/06)] Hommage à Alberto Lleras Camargo à l'occasion du centenaire de sa naissance
- AG/RES. 2164 (XXXVI-O/06)] Programme interaméricain d'éducation en matière de valeurs et pratiques démocratiques.
- AG/RES. 2165 (XXXVI-O/06)] Coordination du volontariat dans le Continent américain au titre des interventions en cas de catastrophes naturelles et dans la lutte contre la faim et la pauvreté – Initiative casques blancs
- AG/RES. 2166 (XXXVI-O/06)] Présentation publique de candidats et de candidates appelés à faire partie de la Commission interaméricaine et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2167 (XXXVI-O/06)] Établissement du comité prévu dans la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées
- AG/RES. 2168 (XXXVI-O/06)] Lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et examen du Projet de Convention contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance
- AG/RES. 2169 (XXXVI-O/06)] Commémoration du centième anniversaire de la naissance de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des États Américains, Galo Plaza
- AG/RES. 2170 (XXXVI-O/06)] Appui à la tâche du Comité interaméricain contre le terrorisme
- AG/RES. 2171 (XXXVI-O/06)] Suivi et mise en œuvre des mandats émanés de la Déclaration de Mar del Plata et du Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques

AG/RES. 2172 (XXXVI-O/06)]	Accroissement et renforcement de la participation de la société civile aux activités de l'Organisation des États Américains au processus des Sommets des Amériques
AG/RES. 2173 (XXXVI-O/06)]	Déclaration de Recife
AG/RES. 2174 (XXXVI-O/06)]	Programme interaméricain de développement du droit international
AG/RES. 2175 (XXXVI-O/06)]	Le droit à la vérité
AG/RES. 2176 (XXXVI-O/06)]	Promotion de la Cour pénale internationale
AG/RES. 2177 (XXXVI-O/06)]	Défenseurs des droits de la personne : Appui à la tâche accomplie par les particuliers, les groupes et les organisations de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne dans les Amériques
AG/RES. 2178 (XXXVI-O/06)]	Normes pour l'établissement des rapports périodiques requis dans le Protocole de San Salvador
AG/RES. 2179 (XXXVI-O/06)]	Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.
AG/RES. 2180 (XXXVI-O/06)]	Les Amériques: région libre de mines terrestres antipersonnel.
AG/RES. 2181 (XXXVI-O/06)]	Appui à l'action contre les mines au Pérou et en Équateur.
AG/RES. 2182 (XXXVI-O/06)]	Adoption du Statut modifié de la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles
AG/RES. 2183 (XXXVI-O/06)]	Adoption du Statut modifié du Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise
AG/RES. 2184 (XXXVI-O/06)]	Réduction des catastrophes naturelles, gestion des risques et assistance en cas de catastrophes, naturelles ou d'autres catastrophes
AG/RES. 2185 (XXXVI-O/06)]	Suivi de la Conférence spéciale sur la sécurité.
AG/RES. 2186 (XXXVI-O/06)]	Appui interaméricain au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
AG/RES. 2187 (XXXVI-O/06)]	Préoccupations particulières des petits États insulaires de la Caraïbe en matière de sécurité
AG/RES. 2188 (XXXVI-O/06)]	Limitation des dépenses militaires et promotion d'une plus large transparence dans l'acquisition des armements dans les Amériques
AG/RES. 2189 (XXXVI-O/06)]	Lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le Continent américain.
AG/RES. 2190 (XXXVI-O/06)]	Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques
AG/RES. 2191 (XXXVI-O/06)]	Nomination des femmes aux postes supérieurs de direction au sein de l'Organisation des États Américains
AG/RES. 2192 (XXXVI-O/06)]	Promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes.
AG/RES. 2193 (XXXVI-O/06)]	Création du Fonds pour l'enfance et l'adolescence des Amériques

AG/RES. 2194 (XXXVI-O/06)]	Promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le Continent américain
AG/RES. 2195 (XXXVI-O/06)]	Renforcement des partis et d'autres organisations politiques pour la gouvernance démocratique
AG/RES. 2196 (XXXVI-O/06)]	Coopération du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains avec le Secrétariat du système des Nations Unies, le Secrétariat général du système d'intégration centraméricaine et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
AG/RES. 2197 (XXXVI-O/06)]	Observations et recommandations formulées sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l'Organisation
AG/RES. 2198 (XXXVI-O/06)]	Observations et recommandations formulées sur le rapport annuel de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.
AG/RES. 2199 (XXXVI-O/06)]	Modifications au Règlement-type de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues traitant des délits de blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite des drogues et d'autres délits graves
AG/RES. 2200 (XXXVI-O/06)]	Mécanisme d'évaluation multilatérale de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues:
AG/RES. 2201 (XXXVI-O/06)]	Plan stratégique de partenariat pour le développement intégré 2006-2009
AG/RES. 2202 (XXXVI-O/06)]	Réunions de l'Organisation des États Américains : Critères de financement et directives budgétaires
AG/RES. 2203 (XXXVI-O/06)]	Réitération et reconduction d'engagement et de mandats dans le cadre de la coopération interaméricaine pour le développement intégré
AG/RES. 2204 (XXXVI-O/06)]	Élimination de l'analphabétisme et lutte contre les maladies qui portent atteinte au développement intégré
AG/RES. 2205 (XXXVI-O/06)]	Rapport de la Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail
AG/RES. 2206 (XXXVI-O/06)]	Rapport de la Quatrième Réunion des ministres de l'éducation organisée dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
AG/RES. 2207 (XXXVI-O/06)]	Rapport de la Quatrième Réunion de la Commission interaméricaine des ports
AG/RES. 2208 (XXXVI-O/06)]	Troisième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture tenue dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
AG/RES. 2209 (XXXVI-O/06)]	Première Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, organisée dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
AG/RES. 2210 (XXXVI-O/06)]	Rapport d'activité de la Commission interaméricaine du développement social

AG/RES. 2211 (XXXVI-O/06)]	Première Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, organisée dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
AG/RES. 2212 (XXXVI-O/06)]	Promotion du développement du tourisme
AG/RES. 2213 (XXXVI-O/06)]	Modification du statut du Conseil interaméricain pour le développement intégré et du statut de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement
AG/RES. 2214 (XXXVI-O/06)]	Participation continue aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua
AG/RES. 2215 (XXXVI-O/06)]	Renforcement de la démocratie et du développement socio-économique
AG/RES. 2216 (XXXVI-O/06)]	Réunion des ministres de la justice des Amériques: Renforcement des activités du Centre d'études de la justice des Amériques
AG/RES. 2217 (XXXVI-O/06)]	Septième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé
AG/RES. 2218 (XXXVI-O/06)]	Observations et recommandations relatives au Rapport annuel du Comité juridique interaméricain:
AG/RES. 2219 (XXXVI-O/06)]	Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et de son Programme de coopération
AG/RES. 2220 (XXXVI-O/06)]	Renforcement des systèmes de droits de la personne à titre de suivi des mandats émanés des Sommets des Amériques
AG/RES. 2221 (XXXVI-O/06)]	« Renforcement des systèmes nationaux des droits de la personne des États membres et appui à la tâche des défenseurs du peuple, des protecteurs du citoyen, des procureurs ou des commissaires des droits de l'homme (Ombudsmen) ».
AG/RES. 2222 (XXXVI-O/06)]	Coopération des États membres dans la lutte contre la corruption et l'impunité
AG/RES. 2223 (XXXVI-O/06)]	Observations et recommandations sur le rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
AG/RES. 2224 (XXXVI-O/06)]	Les droits humains de tous les travailleurs migrants et de leurs familles
AG/RES. 2225 (XXXVI-O/06)]	Coopération des États membres de l'Organisation des États Américains pour assurer la protection des droits de la personne et pour lutter contre l'impunité
AG/RES. 2226 (XXXVI-O/06)]	Promotion et respect du droit international humanitaire
AG/RES. 2227 (XXXVI-O/06)]	Observations et recommandations formulées sur le rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
AG/RES. 2228 (XXXVI-O/06)]	Réunion des ministres de la justice des Amériques
AG/RES. 2229 (XXXVI-O/06)]	Personnes déplacées dans leurs propre pays
AG/RES. 2230 (XXXVI-O/06)]	Programme d'action de la décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées (2006-2016)

AG/RES. 2231 (XXXVI-O/06)]	Les personnes disparues et l'assistance à leurs familles
AG/RES. 2232 (XXXVI-O/06)]	La protection des demandeurs du statut de réfugié, des réfugiés, et des rapatriés dans les Amériques.
AG/RES. 2233 (XXXVI-O/06)]	Étude des droits et du traitement des personnes soumises à une forme quelconque d'emprisonnement
AG/RES. 2234 (XXXVI-O/06)]	Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
AG/RES. 2235 (XXXVI-O/06)]	Lieu et date de la Trente-huitième Session ordinaire de l'Assemblée générale
AG/RES. 2236 (XXXVI-O/06)]	Lieu et date de la Trente-neuvième Session ordinaire de l'Assemblée générale
AG/RES. 2237 (XXXVI-O/06)]	Droit à la liberté de pensée et d'expression et importance des moyens de communication
AG/RES. 2238 (XXXVI-O/06)]	Protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme
AG/RES. 2239 (XXXVI-O/06)]	Liberté de commerce et d'investissement dans le Continent américain
AG/RES. 2240 (XXXVI-O/06)]	Lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le trafic illicite et la traite des enfants et des adolescents dans le Continent américain.
AG/RES. 2241 (XXXVI-O/06)]	Charte sociale des Amériques: Renouveau de l'engagement continental en faveur de la lutte contre la pauvreté absolue dans la région
AG/RES. 2242 (XXXVI-O/06)]	Grippe aviaire : coopération interaméricaine pour faire face à une menace mondiale
AG/RES. 2243 (XXXVI-O/06)]	Appui à l'application de la Déclaration de Santo Domingo
AG/RES. 2244 (XXXVI-O/06)]	Promotion de la participation du secteur privé aux activités de l'OEA
AG/RES. 2245 (XXXVI-O/06)]	Consolidation du régime établi dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
AG/RES. 2246 (XXXVI-O/06)]	Coopération dans certaines questions de sécurité dans le Continent américain
AG/RES. 2247 (XXXVI-O/06)]	Promotion de la coopération continentale pour le traitement de la question des bandes armées liées à des activités délictueuses
AG/RES. 2248 (XXXVI-O/06)]	Populations migrantes et flux de migration dans les Amériques
AG/RES. 2249 (XXXVI-O/06)]	L'extradition et le déni de refuge aux terroristes: Mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme ».
AG/RES. 2250 (XXXVI-O/06)]	Obligation des États membres de respecter les normes et principes du droit international consacrés dans la Charte de l'OEA en vue de préserver et de renforcer la paix continentale

AG/RES. 2251 (XXXVI-O/06)]	Promotion de la coopération régionale en vue de l'application de la Charte démocratique interaméricaine à l'occasion de son cinquième anniversaire
AG/RES. 2252 (XXXVI-O/06)]	Accès à l'information publique: Renforcement de la démocratie
AG/RES. 2253 (XXXVI-O/06)]	Appui à l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables
AG/RES. 2254 (XXXVI-O/06)]	Modernisation et utilisation des technologies électorales dans le Continent américain
AG/RES. 2255 (XXXVI-O/06)]	L'utilisation des technologies de l'information dans la passation des contrats publics en vue de promouvoir la transparence et la participation de la micro-, petite et moyenne entreprise et les organisations de production
AG/RES. 2256 (XXXVI-O/06)]	Efforts continentaux pour combattre la traite des personnes : Recommandations et conclusions émanées de la Première Réunion des autorités nationales en matière de traite des personnes ».
AG/RES. 2257 (XXXVI-O/06)]	Programme-budget de l'Organisation pour 2007. Quotes-parts et contributions au Fonds spécial multilatéral du Conseil interaméricain pour le développement intégré en 2007.
AG/RES. 2258 (XXXVI-O/06)]	Remerciements au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine

CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent est l'un des organes au moyen desquels l'Organisation atteint ses buts (Art. 53 de la Charte). Le Conseil permanent relève directement de l'Assemblée générale et est composé d'un représentant pour chaque État membre qui est désigné spécialement par le Gouvernement respectif avec rang d'ambassadeur. Il exerce les fonctions et les attributions définies au chapitre XII de la Charte. Le Conseil permanent connaît de toute question que lui confie l'Assemblée générale ou la réunion de consultation de ministres des relations extérieures. Le Conseil agit provisoirement à titre d'organe de consultation conformément aux dispositions du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Il veille aux relations amicales entre les États membres et les aide à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il remplit aussi le rôle de Commission préparatoire de l'Assemblée générale, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

Présidences et vice-présidences

La présidence du Conseil permanent est exercée successivement par les représentants, selon l'ordre alphabétique du nom espagnol des pays respectifs. La vice-présidence est exercée de façon identique, selon l'ordre alphabétique inverse. Les mandats s'étendent sur une période trois mois et commencent automatiquement le premier mois de chaque trimestre.

Durant la période couverte dans le présent rapport, la présidence du Conseil permanent a été occupée par les ambassadeurs suivants :

- Juillet – septembre 2006, Président : Henry Illes, Représentant permanent du Suriname. Vice-Président : Ambassadeur Ellsworth John, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-Grenadines.
- Octobre-décembre 2006, Présidente : Ambassadrice Marina Valère, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago. Vice-Présidente : Ambassadrice Sonia Johnny, Représentante permanente de Sainte-Lucie
- Janvier – mars 2007, Président : Ambassadrice María del Luján Flores, Représentante permanente de l'Uruguay. Vice-Président : Ambassadeur Izben Williams, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis
- Avril – juin, Président : Ambassadeur Jorge Valero Briceño, Représentant permanent de Venezuela. Vice-Président : Ambassadeur Roberto Álvarez Gil, Représentant permanent de la République dominicaine.

Exposés

Durant la période couverte par le présent rapport, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont, à plusieurs reprises, fait des exposés devant le Conseil permanent pour l'informer de leurs démarches menées dans les pays de la région. Ils ont également soumis des rapports sur les missions d'observation des élections réalisées par le Secrétariat dans les États membres de l'OEA.

Visites au Conseil permanent

Le Conseil a accueilli entre autres les personnalités suivantes : Son Excellence Madame Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili, Son Excellence Monsieur Gonzalo Gutiérrez Reinol, Vice-ministre et Secrétaire général aux relations extérieures du Pérou; Son Excellence Monsieur Álvaro García Linera, Vice-président de la République de Bolivie; Son Excellence Monsieur Patrick Manning, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago; Son Excellence Monsieur Denzil L. Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis; Son Excellence Monsieur Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua ; Son Excellence Monsieur Oscar Arias Sánchez, Président du Costa Rica..

Résolutions et Déclarations

À la date du présent rapport, le Conseil permanent a approuvé les déclarations et résolutions ci-après qui sont toutes reproduites sur le site Internet de l'OEA :

Déclarations

CP/DEC. 31 (1567/06)	Déclaration sur le référendum au Panama
CP/DEC. 32 (1568/06)	Félicitations au Brésil pour la réalisation de son processus électoral
CP/DEC. 33 (1571/06)	Félicitations au Nicaragua pour la réalisation de son processus électoral
CP/DEC. 34 (1573/06)	Félicitations à l'Équateur pour la réalisation de son processus électoral
CP/DEC. 35 (1573/06)	Félicitations au Venezuela pour son processus électoral qui s'est déroulé le 13 décembre 2006.

Résolutions

CP/RES. 908 (1567/06)	Plan d'action continental contre la criminalité transnationale organisée
CP/RES. 909 (1567/06)	La promotion de l'agriculture et le développement rural dans le Continent américain
CP/RES. 910 (1568/06)	Modification de l'article 23 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général
CP/RES. 911 (1573/06)	Ajustement au programme-budget 2007
CP/RES. 912 (1574/06)	Levée temporaire de la pause imposée à l'attribution de nouvelles bourses
CP/RES. 913 (1577/07)	Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées
CP/RES. 914 (1577/07)	Lieu et date de la Réunion extraordinaire du Groupe de travail OEA/REMJA sur l'entraide en matière pénale et l'extradition

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) est un organe de l'Organisation qui relève directement de l'Assemblée générale. Il jouit de la capacité de décision en matière de partenariat pour le développement intégral qui a été créé avec l'entrée en vigueur du Protocole de Managua le 29 janvier 1996 (Chapitre XIII). Les organes suivants lui sont rattachés : la Commission exécutive permanente (CEPCIDI), l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), les Commissions spécialisées non permanentes (CENPES) et les commissions interaméricaines.

Le Conseil interaméricain pour le développement intégré

La Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) a eu lieu au siège de l'OEA le 22 mai 2006. Le Représentant de la Jamaïque, l'Ambassadeur Gordon V. Shirley et Mme Margarita Riva-Goeghegan, Représentante suppléante des États-Unis, ont été élus Président et Vice-Présidente respectivement. De même, les délégations d'Argentine, du Canada, du Brésil et des États-Unis ont été élues pour faire partie de la Commission de style de la réunion.

Conformément à l'article 117 de la Charte de l'Organisation, le CIDI a approuvé à l'unanimité la nomination faite par le Secrétaire général au poste de Secrétaire exécutif au développement intégré. L'Ambassadeur Alfonso Quiñonez a été élu Secrétaire exécutif du SEDI et suite à une recommandation positive du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), il a été élu Directeur général de cet organe.

En outre, le CIDI a examiné et approuvé le Plan stratégique de partenariat pour le développement intégré 2006-2009, CIDI-RES. 178 (XI-O/06) qui sert d'orientation aux activités de coopération dans le cadre de l'OEA. Ce Plan cherche à renforcer la capacité institutionnelle et humaine des États et à épauler les efforts qu'ils déploient pour faire face aux enjeux que posent la pauvreté, l'injustice et l'exclusion sociale. Il faut souligner que lors de l'élaboration de cet important document, le CIDI a mis l'accent sur les travaux accomplis par Monsieur Mario Aguzzi, Représentant suppléant du Venezuela et Président du Groupe de travail sur les politiques de partenariat de la CEPCIDI.

À partir des candidatures soumises pour l'élection de cinq nouveaux membres du Conseil d'administration de l'AICD, le CIDI a élu El Salvador comme l'un de ces membres et il a chargé la CEPCIDI de procéder aux élections visant à pourvoir les quatre autres postes vacants. Étant donné que les délégations menaient encore des consultations, la CEPCIDI a été chargée d'organiser l'élection de son Président et Vice-Président.

Le CIDI a reçu des annonces de contributions volontaires au FEMCIDI de plusieurs États membres et il a décidé de prolonger le délai imparti jusqu'au 30 juin 2006.

La Onzième Réunion ordinaire du CIDI examiné et approuvé des résolutions au sein du Conseil et en a acheminé d'autres à la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale. Ces

dernières ont été examinées et adoptées par l'Assemblée générale en juin 2006. Au nombre des thèmes couverts par ces résolutions, figurent les suivants : Le Plan stratégiques de partenariat pour le développement intégral 2006-2009 ; la réitération et le renouvellement d'engagements et de mandats afférents à la coopération interaméricaine pour le développement intégré ; l'élimination de l'analphabétisme et la lutte contre les maladies qui ont des incidences sur le développement intégré ; le rapport de la Quatorzième Conférence des ministres du travail; le rapport de la Quatrième Réunion des Ministres de l'éducation organisée dans le cadre du CIDI ; le rapport de la Quatrième de la Commission interaméricaine des ports; la Troisième Réunion interaméricaine des Ministres et des hauts fonctionnaires chargés de la culture , organisée dans le cadre du CIDI ; la Première Réunion des Ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social; le rapport sur les activités de la Commission interaméricaine du développement social ; le déroulement des travaux préparatoires de la Première Réunion préparatoire des Ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable ; le stade des préparatifs du projet de Programme interaméricain du développement durable 2006-2009 ; la modification du Statut du Conseil interaméricain pour le développement intégré et du Statut de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement ; les Commission spécialisées non permanentes, la participation continue au Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole.

Commissions spécialisées non permanentes (CENPES)

Les Commissions spécialisées non permanentes sont des organes qui prêtent un appui technique au CIDI dans l'examen de questions spécialisées ou pour le développement d'aspects déterminés de la coopération interaméricaine dans les domaines prioritaires du Plan stratégique. Les huit commissions, une pour chaque domaine prioritaire du Plan stratégique, portent sur les secteurs ci-après : L'éducation, la diversification économique ; les débouchés commerciaux et l'accès aux marchés ; le développement social et la création d'emplois productifs ; le développement scientifique ainsi que l'échange et le transfert de technologie ; le renforcement des institutions de la démocratie, le développement durable et l'environnement et le développement durable du tourisme.

En 2006, les CENPES n'ont pas tenu de réunions en raison de la décision de la CEPCIDI de suspendre, de manière exceptionnelle, le cycle de programmation de la FEMCIDI en 2005. La décision de la CEPCIDI s'est traduite par un grand retard dans le calendrier d'exécution des projets financés par le FEMCIDI 2004.

Pour le cycle de programmation FEMCIDI 2006 cependant, la CEPCIDI a convoqué a réunion annuelle des Commissions spécialisés non permanentes pour l'exercice de programmation FEEMCIDI 2006 du 7 au 9 février 2007. Les membres des huit commissions ont effectué une évaluation des projets et soumis au Conseil d'administration de l'AICD leurs recommandations concernant les projets qui doivent être financés, ainsi que le niveau de financement requis pour chaque projet.

Ci-dessous figure le nombre de projets recommandés par les CENPES et répartis par compte sectoriel :

Compte	Nombre de projets recommandés	Montant recommandé (\$EU)
Éducation	25	2 238 403
Développement social	15	942 469
Développement durable	13	743 254
Science et technologie	13	1 237 370
Commerce	10	1 042 758
Culture	2	33 319
Démocratie	6	351 602
Tourisme	9	992 406
Développement intégré	0	0
TOTAL	93	7 581 577